

Convention entre le chef d'établissement et la famille bénéficiaire du dispositif ClassContact

La présente convention engage les responsables légaux de l'élève bénéficiaire du dispositif de suivi de cours à distance, envers le chef d'établissement concernant l'utilisation du dispositif mis en place par l'ASBL ClassContact (n° d'entreprise 879.451.884). Cette convention liste les règles d'utilisation et de respect de la confidentialité dans l'utilisation du dispositif.

Le dispositif mis en place permet à l'enfant de suivre les cours via une salle de réunion virtuelle (Vectera).

Les images diffusées servent exclusivement au suivi de la leçon et aux interactions avec les élèves et l'enseignant.e (dialogue, travaux de groupe). Les sessions de connexion entre l'enfant et sa classe ne sont pas enregistrées mais seulement diffusées (images exclusivement encryptées).

L'élève et ses responsables légaux s'engagent à ne pas enregistrer les cours ni à prendre des captures d'écran et à respecter le droit à l'image des professeurs et des autres élèves.

Si les professeurs ont des soupçons d'enregistrement, l'établissement scolaire contactera les responsables légaux et/ou ClassContact. Le dispositif de suivi des cours pourrait être immédiatement arrêté.

Seul l'enfant peut assister au cours. Les responsables légaux peuvent aider l'élève aux manipulations du dispositif informatique, mais ne peuvent en aucun cas assister au cours, sauf accord de l'enseignant.

Pour ne pas perturber le cours, il est demandé aux responsables légaux d'installer l'élève dans une pièce calme, ou bien d'utiliser un casque.

Durant les heures de cours, le règlement d'ordre intérieur de l'école reste d'application, à savoir que le téléphone portable doit être éteint.

Je soussigné.e,

Responsable légal(e) de

En classe de, reconnaiss avoir pris connaissance du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de l'école.

Et m'engage à :

- ne pas filmer les cours et respecter le droit à l'image des professeurs et des autres élèves ;

- ne pas assister au cours sauf accord de l'enseignant ;
- ne pas intervenir dans la pédagogie et le déroulement des cours.

Fait à, en deux exemplaires

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

L'élève,

Le/la responsable légal(e),

La Direction,